

Montbéliard, le 14 mars 2017

L'inspecteur de l'Éducation nationale

à
Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants

Inspection de l'Éducation Nationale

MONTBÉLIARD 2

3, rue Pierre Brossolette
BP 367
25207 – MONTBÉLIARD Cédex

03.81.91.45.49

ce.ienm2.dsden25@ac-besancon.fr

NOTE DE SERVICE N°4

PROPOSITION DE REDOUBLEMENT SUR LA SCOLARITÉ ÉLÉMENTAIRE :

procédure à suivre pour obtenir l'avis de l'EN

Textes de référence :

- Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques : article D 321-1 à D 321-17 du code de l'éducation ;
- Note de service du DASEN « Procédure relative aux décisions de poursuite de scolarité à l'école primaire », 6 mars 2017.

Cette note de service vise deux objectifs ciblés :

- ***rappeler le cadre et la procédure à suivre en cas de proposition de redoublement sur la scolarité élémentaire ;***
- ***préciser les modalités de communication permettant l'expression de l'avis de l'EN avant communication aux familles.***

Cette note comporte une annexe : fiche à compléter au sein du conseil de cycle en cas de proposition de redoublement pour un élève.

L'article D. 321-6. du code de l'éducation stipule :

« À titre **exceptionnel**, le redoublement peut être décidé **pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires**. Il fait l'objet d'une phase de **dialogue préalable avec les représentants légaux** de l'élève. La **décision** de redoublement est prise **après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale** chargé de la circonscription du premier degré. ».

La note de service départementale précise le calendrier. Le conseil des maîtres arrête sa décision après le retour de la réponse des responsables légaux sur la proposition, soit entre le 4 mai et le 9 mai 2017 (dernier délai pour la communication aux familles de la décision).

En conséquence, pour me permettre d'examiner la situation de chaque élève concerné et de retourner aux écoles l'avis exprimé avant prise de décision, vous voudrez bien faire parvenir à mon secrétariat **avant le vendredi 14 avril 2017** (veille des vacances de printemps) :

- la fiche jointe en annexe : « Proposition de redoublement par le conseil de cycle : avis de l'IEN » ;
- les bilans périodiques de l'année en cours (LSU) ;
- le ou les PPRE nécessairement mis en œuvre.

Vous me communiquerez également tout document que vous jugerez utile pour étayer la proposition de redoublement : évaluations des acquis scolaires, fiche synthèse des aides mises en œuvre, avis des membres du RASED, cahiers du jour, support de production d'écrit, ...

J'attire particulièrement votre attention sur les points suivants :

- 1) La proposition de redoublement suppose qu'**en amont**, sur l'année scolaire actuelle et les précédentes, **des aides conséquentes aient été régulièrement mises en œuvre**.

Vous veillerez à bien préciser les différents dispositifs d'aide dont a bénéficié l'élève.

- 2) La proposition de redoublement doit faire « l'objet d'une phase de **dialogue préalable avec les représentants légaux** de l'élève ».

Vous spécifierez clairement :

- les conditions du dialogue préalable avec la famille ;
- la position des représentants légaux sur la poursuite de la scolarité de leur enfant.

- 3) Le redoublement revêt un caractère **exceptionnel** « pour pallier une **période importante de rupture des apprentissages scolaires** ».

Il conviendra donc, d'étayer la proposition de redoublement exprimée par le conseil de cycle en **explicitant** et **justifiant** de manière **détaillée** :

- la période importante de rupture des apprentissages ;
- les manques dans les acquisitions scolaires attendues au niveau de scolarité considéré ;
- l'intérêt du redoublement pour l'élève et les modalités particulières d'accompagnement envisagées pour l'année prochaine.

Le redoublement, mesure exceptionnelle, engage plus fortement encore la responsabilité de l'équipe pédagogique dans la construction du parcours scolaire le mieux adapté à la réussite de l'élève.

Je demande donc aux enseignants, dans les conseils de cycle, la plus grande attention dans le renseignement de la fiche et dans le choix des documents qui me sont transmis pour éclairer l'avis que je dois exprimer.

Les directeurs d'école veilleront à ce que les documents soient renseignés de manière précise et que les éléments communiqués soient complets. Ils s'assureront de leur arrivée à mon secrétariat dans les délais impartis (**avant le 14 avril 2017**).

Je vous en remercie par avance.

L'inspecteur de l'Éducation nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves ROCH', is written over a light blue rectangular background.

Yves ROCH